

VOLET AGRICOLE DU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

LA GAMME DE FINANCEMENTS DU VOLET AGRICOLE DU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

<http://agriculture.gouv.fr/gpi>



Qu'est-ce que le volet agricole du Grand Plan d'Investissement ?

S'inscrivant dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier Ministre fin 2017, le volet agricole du GPI est doté de **5 milliards d'euros sur 5 ans** (2018-2022) et a vocation à être l'un des principaux instruments de la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture. Il doit permettre d'accompagner les orientations stratégiques des plans de filière élaborés par les interprofessions, par la mise en œuvre de projets concrets dans les territoires.

Dans le prolongement des états généraux de l'alimentation, cette transformation doit permettre d'améliorer la réponse de ces secteurs aux attentes du consommateur et du citoyen, ce qui nécessite une évolution profonde des pratiques, des modes et processus de production, de l'offre de produits.

Préparer l'avenir

Le volet agricole du grand plan d'investissement ne se substitue pas à l'engagement des acteurs économiques pris dans le cadre des plans de filières, mais doit permettre de soutenir des initiatives pour atteindre d'ici 5 ans des objectifs ambitieux en termes de performance économique, environnementale, sociale et sanitaire.

Il propose des outils complémentaires et mieux coordonnés, qui faciliteront cette transformation et maximiseront l'effet levier des financements publics.

Les priorités

3 grands axes structurants et 9 actions spécifiques ont été définies pour répondre à la fois aux besoins d'investissements des acteurs économiques de l'amont et de l'aval des filières, et pour soutenir les dynamiques d'innovation associant les acteurs dans les filières et les territoires.

Par ailleurs, le GPI s'appuie sur les conclusions des Etats Généraux de l'Alimentation, qui ont permis de faire émerger 5 priorités transversales d'investissement :

- *L'agro-écologie et la réduction des intrants*
- *Le bien-être animal et la sécurité sanitaire des élevages*
- *L'indépendance protéique*
- *La production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie*
- *La santé des travailleurs et les conditions de travail*



AXE 1

Transformation de l'amont agricole et forestier 2,8 md€

Soutien aux investissements
dans les entreprises agricoles
1,3 md€

Soutien au changement des pratiques
1,3 md€

Soutien à la méthanisation agricole
0,1 md€

Soutien aux investissements
en forêt
0,1 md€



AXE 3

Innovation et structuration des filières 0,5 md€

Concours innovation
0,02 md€

Soutien aux projets d'innovations
collaboratives et territoriales
0,4 md€

Soutien aux investissements
structurants dans les filières
0,1 md€

AXE 1 Transformation de l'amont agricole et forestier

Il regroupe 4 actions de soutien :

- *aux investissements dans les exploitations agricoles (action 1.1),*
- *au changement des pratiques (action 1.2),*
- *à la méthanisation agricole (action 1.3)*
- *et aux investissements en forêt (action 1.4) ;*

2,8 md d'euros

AXE 2 Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier

Il regroupe 2 actions de soutien :

- *à la montée en gamme de l'aval agricole (action 2.1)*
- *à la modernisation de l'aval forestier (action 2.2) ;*

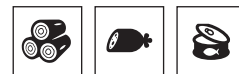
1,7 md d'euros

AXE 3 Innovation et structuration des filières

Il regroupe 3 actions :

- *le concours d'innovation (action 3.1),*
- *le soutien aux projets d'innovation collaboratives et territoriales (action 3.2)*
- *et le soutien aux investissements structurants dans les filières (action 3.3).*

0,5 md d'euros

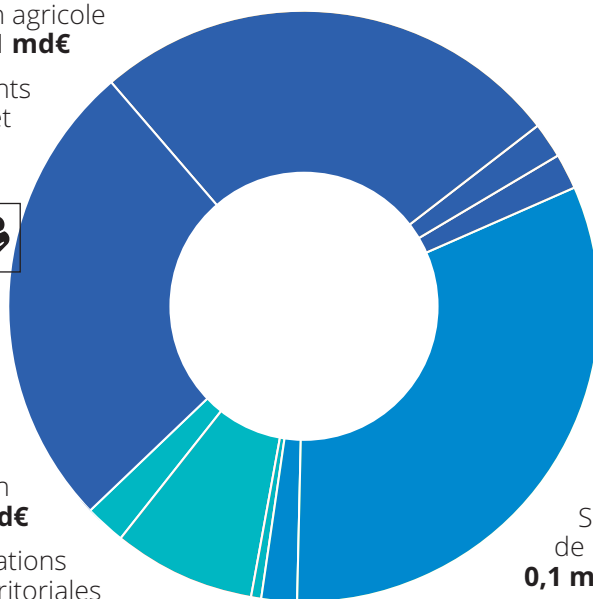


AXE 2

Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier 1,7 md€

Soutien à la montée
en gamme de l'aval agricole
1,6 md€

Soutien à la modernisation
de l'aval forestier
0,1 md€



Comment renforcer l'accompagnement des projets ?

■ En diversifiant et en renforçant la palette d'outils au service de la transformation des secteurs bénéficiaires

Le volet agricole du GPI opère une transformation profonde des outils mis en œuvre par l'Etat afin d'optimiser l'effet levier des interventions publiques et de s'adapter au plus près des besoins de financement des entreprises et des filières. Une diversification de l'offre de financement est ainsi proposée à travers une gamme d'outils renouvelés tels que des fonds de garantie, des offres de prêts sans garantie, des apports en fonds propres, en complément des subventions ou avances remboursables.

■ En maintenant des aides sous forme de subventions de manière plus ciblée

Une meilleure articulation entre les différents outils d'intervention de l'Etat est souhaitable. Les instruments financiers (garanties, prêts, fonds propres) seront renforcés et des moyens financiers importants seront parallèlement maintenus sous forme de subvention : ils seront ciblés en priorité sur le développement et la diffusion de nouvelles innovations, ainsi que sur le soutien à des projets de modernisation ou de transformation visant à améliorer la performance économique, environnementale, sociale et sanitaire des exploitations agricoles.

■ En combinant soutien à des projets individuels et soutien à des projets collectifs

Le volet agricole du GPI permet de sélectionner et de financer à la fois des projets d'investissement individuels ou collectifs associant différentes parties prenantes. Ces initiatives portant sur l'amont comme sur l'aval des filières. Les modalités de sélection sont diverses, établies en fonction de la nature des actions et des dispositifs : logique de guichet, appel à manifestation d'intérêt, appel à projets, etc.

■ En s'appuyant sur une offre renforcée des opérateurs de l'Etat

La mise en œuvre du plan mobilisera plusieurs opérateurs de l'Etat dont l'action sera ainsi mise en synergie : Bpifrance, Caisse des Dépôts et Consignations, FranceAgriMer, AgenceBio, ADEME. Une partie des actions sera par ailleurs déclinée au niveau régional et territorial en lien avec les conseils régionaux et les agences de l'eau ; une autre partie des actions impliquera les opérateurs bancaires ainsi que la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et le Fonds Européen d'Investissement (FEI).

■ En mobilisant et en complétant les programmes européens et outils nationaux

Le grand plan d'investissement agricole se compose à la fois d'instruments financiers nouveaux et d'outils existants, mis au service des nouveaux objectifs (PAC – FEADER, CasDAR).

Au niveau recherche et développement, les priorités identifiées dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation (transformation des systèmes agricoles vers l'agro-écologie, alimentation humaine, bioéconomie, numérique et les données) sont d'ores et déjà mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Recherche (SNR) à travers certains appels à projets de l'Agence Nationale de la Recherche ou via les moyens confiés à des opérateurs tels que l'INRA, . Ils sont aussi en grande partie au cœur du Programme National de Développement Agricole et Rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (sur les crédits du CASDAR 2014-2020,) ou de plans d'actions nationaux interministériels tels que celui sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides.

Dans le cadre du GPI, ces priorités ont aussi vocation à être soutenues grâce aux dispositifs du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA-3).

■ En affirmant la complémentarité entre financeurs publics et privés

L'effort national d'investissement sera complété par d'autres financeurs publics (Conseils régionaux, agences de l'eau, ADEME, etc.). La mobilisation de fonds privés sera également encouragée pour améliorer les interventions et les contributions des porteurs de projets.

L'animation du volet agricole du GPI sera assurée par un référent dans chaque DRAAF. Il assurera le lien avec Olivier Allain, ambassadeur pour la déclinaison territoriale du volet agricole du grand plan d'investissement.

Soutenir la transformation de **l'agriculture** et de **l'agroalimentaire**



Soutien aux investissements dans les entreprises agricoles

L'agriculture française doit faire face à des défis majeurs, économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires, ce qui nécessite qu'elle se transforme en profondeur à la fois pour mieux répondre aux attentes du consommateur et pour faire face aux risques croissants qui l'impactent (risques climatiques, sanitaires, concurrence économique, volatilité des prix...).

Pour y parvenir, les entreprises agricoles doivent être en capacité d'investir pour moderniser leurs outils de travail et d'assurer le renouvellement des générations. Il faut les aider à faire évoluer leurs pratiques notamment vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique et à s'approprier les innovations technologiques (évolution des itinéraires techniques, reconfiguration des systèmes de production...).

Il convient ainsi de faciliter l'accès des entreprises agricoles aux financements, en particulier bancaires, et accélérer l'effort d'investissement pour retrouver de la compétitivité en amont.

Deux dispositifs sont mis en place pour répondre aux besoins d'investissement des exploitations agricoles :

- ❶ La création d'un fonds de garantie, dont la gestion sera confiée au Fonds européen d'investissement (FEI). Il permettra de garantir les prêts aux exploitations agricoles afin de faciliter leur octroi par les banques et d'obtenir des conditions plus avantageuses, tout en sécurisant l'exploitant agricole en cas de défaillance en évitant d'hypothéquer les biens personnels. Les banques habilitées à commercialiser des prêts s'appuyant sur cette garantie seront sélectionnées après appel à candidature. Les outils seront opérationnels début 2019.
- ❷ Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) : mis en œuvre en région dans le cadre d'appels à projets régionaux, il permet d'accompagner les investissements en accordant des subventions financées par l'Etat, les Régions, les Agences de l'eau, le FEADER et le cas échéant d'autres financeurs nationaux. Il ciblera en priorité les projets de transformation globaux des systèmes de production et accompagnera les investissements les plus transformants, dans un objectif d'amélioration de la performance économique, environnementale, sanitaire et sociale des entreprises.

Financement global : 1,3 md d'euros



Soutien au changement des pratiques agricoles

Dans le prolongement des conclusions des Etats Généraux de l'Alimentation, l'enjeu de cette action est d'accélérer la diffusion de pratiques plus résilientes et autonomes en lien avec l'agro-écologie et d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement en matière de conversion en agriculture biologique et de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Deux outils peuvent encourager la démarche : les aides à la conversion en agriculture biologique (CAB) et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

- ❶ Les MAEC soutiennent l'adoption de pratiques agricoles plus vertueuses. Elles sont mises en œuvre dans le cadre d'un contrat de 5 ans identifiant la liste des engagements que l'agriculteur devra respecter. Elles s'accompagnent d'un paiement annuel établi sur la base des surcoûts et manques à gagner (établis de manière forfaitaire) liés à la mise en place de ces pratiques.
- ❷ Les aides à la conversion à l'agriculture biologique sont également mises en œuvre dans le cadre d'un contrat de 5 ans. Elles visent à accompagner le manque à gagner pendant la phase de conversion à l'agriculture biologique. Les montants d'aides sont établis de manière forfaitaire en fonction des types de culture.

Financement global : 1,3 md d'euros



Soutien à la méthanisation agricole

La diversification des revenus agricoles par la valorisation des coproduits et la production d'énergie visant à développer la polyvalence des exploitations agricoles, font partie des orientations retenues par les EGA.

Dans cette perspective, la méthanisation agricole répond à un quadruple enjeu de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de méthane des élevages, de gestion de l'azote en agriculture et de complément de revenu pour les exploitations agricoles.

Un outil complémentaire bénéficiant d'un soutien public facilitera l'émergence de projets nouveaux pour atteindre l'objectif d'installation de 1 000 méthaniseurs agricoles à horizon 2022.

La méthanisation agricole en conciliant les performances économique, environnementale et sociale, constitue un axe fort de développement de la bioéconomie.

Pour répondre à ces enjeux, Bpifrance met en place une nouvelle offre de prêts sans garantie dédiée aux projets de méthanisation agricole. Elle permettra de faciliter le cofinancement des projets.

Financement global : 0,1 md d'euros



Soutien à la montée en gamme de l'aval agricole

Le secteur agroalimentaire est constitué aujourd'hui de plus de 17 000 entreprises dont 98 % sont des TPE/PME. Ce secteur a généré un chiffre d'affaires en 2016 de 172 milliards d'euros et représente

427 000 emplois, et doit désormais investir et innover pour gagner en compétitivité face à la concurrence internationale, regagner des parts de marché en France et à l'export, et faire évoluer son offre produit. Répondre toujours mieux aux attentes du consommateur notamment en matière de qualité sanitaire et nutritionnelle, de performance environnementale et sociale reste l'objectif.

Pour améliorer la compétitivité de l'aval agricole, aquacole et halieutique et pallier le sous-investissement des entreprises dans ce secteur (transformateurs, équipementiers, plateformes de distribution), trois outils sont déployés par Bpifrance :

- 🔴 **Prêts sans garantie** : il s'agit de renforcer l'offre de prêts sans garantie proposée par Bpifrance en complétant l'offre existante par un outil dédié aux PME et ETI du secteur agroalimentaire. Ces prêts pourront être mobilisés pour des montants compris entre 100 000 € et 1 000 000 €, avec un différé d'amortissement du capital pouvant aller jusqu'à 2 ans.
- 🔴 **Intervention en fonds propres** : Bpifrance peut intervenir en fonds propres, directement ou via des fonds partenaires, au bénéfice des PME, en particulier celles cherchant à déployer une stratégie de montée en gamme. Bpifrance intervient sous forme de prise de participation minoritaires, pour des tickets estimés entre 0,5 M€ et 5 M€.
- 🔴 **Accélérateur PME Aval Agricole** : Il permettra d'accompagner des entreprises ayant un fort potentiel de croissance au travers d'un cursus complet de 24 mois élaboré en partenariat avec une « Business School » permettant de les assister dans leur stratégie de développement. L'accélérateur permettra de soutenir une trentaine de PME sur 2 ans par promotion. Les entreprises accompagnées seront sélectionnées par appels à candidature.

Financement global : 1,6 md d'euros

Soutenir les investissements dans la filière **forêt-bois**



Soutien aux investissements en forêt

La filière forêt-bois est un pilier de la croissance verte qui répond à des besoins essentiels dans le cadre d'une économie bas carbone. Une étude de l'INRA datant de 2017 montre que chaque année, 88 Mt éqCO₂ sont séquestrés dans l'écosystème forestier. Sans ce secteur, les émissions de gaz à effet de serre en France seraient 26% plus élevées qu'actuellement (en tenant compte d'un bilan carbone positif de la filière pour 130 MtéqCO₂/an).

Sur le plan sylvicole, la filière forêt-bois française doit veiller aux enjeux de mobilisation et de renouvellement de la ressource pour éviter les creux de production, en particulier sur les résineux les plus exploités. Les travaux d'amélioration des peuplements et la création de nouveaux réseaux de dessertes forestières doit permettre d'y répondre.

2 outils sont mis en place pour répondre aux enjeux d'investissement en forêt.

- 🔵 **Subvention aux pistes forestières** : il s'agit de subventionner les investissements réalisés par les propriétaires forestiers privés individuels ou regroupés et des communes forestières, pour l'amélioration de leur réseau de desserte –création de routes ou de pistes, mise au gabarit, création de places de dépôt ou de retournement, résorption de points noirs- afin d'augmenter les capacités de mobilisation de la ressource en bois, notamment en bois d'œuvre, tout en diminuant l'impact environnemental.
- 🔵 **Aide à l'amélioration des peuplements forestiers** : l'objectif de cet outil est d'encourager les investissements sylvicoles (replantation, travaux d'amélioration) qui permettent d'améliorer la qualité des peuplements sur les moyens et long terme, de préparer les forêts aux conséquences du changement climatique et de maximiser la séquestration de carbone par les arbres, au bénéfice de la filière forêt-bois dans son ensemble.

Financement global : 0,1 md d'euros



Soutien à la modernisation de l'aval forestier

La filière forêt-bois est également une filière créatrice de valeur ajoutée et d'emploi dans les territoires.

Si le développement de l'industrie de première transformation du bois concourt de façon significative à la lutte contre le changement climatique, le financement de projets industriels d'ampleur reste difficile. L'objectif de cette action est de faciliter l'émergence de projets nouveaux et d'accélérer la modernisation des outils de transformation existants (intégration des nouvelles solutions numériques, robotisation/automatisation, efficacité énergétique et environnementale, efficacité matière...), notamment dans la filière « feuillus ».

Pour répondre aux enjeux du secteur, deux outils sont proposés, dans le cadre d'une offre globale dédiée au secteur de la transformation du bois et portée par Bpifrance :

- 🔵 **un fonds de prêts participatifs pour les investissements innovants** dans les scieries et entreprises de travaux forestiers : proposés par Bpifrance, les prêts participatifs de développement financent le développement ou l'extension d'activité de la filière bois, notamment les investissements immatériels, les investissements incorporels ayant une faible valeur de gage, ou l'augmentation du BFR générée par le projet de développement.
- 🔵 **un fonds de prêts sans garantie dédié à l'aval forestier** : il s'agit d'une nouvelle offre de prêt mise en place par Bpifrance, avec différé d'amortissement du capital et sans prise de garantie, destinée à financer les investissements dans l'industrie de première transformation du bois.

Financement global : 0,1 md d'euros

Soutenir l'innovation et la structuration des **filières**



Concours d'innovation

Les petites et moyennes entreprises (PME) françaises jouent un rôle majeur dans la croissance économique nationale. Dans le cadre du PIA3, des appels à projets « Concours d'Innovation » sont lancés. Ils visent à soutenir des projets de recherche, développement et innovation, portés par des PME/startups dont les coûts totaux se situent entre 600 k€ et 5 M€, et qui contribuent à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes. Ils sélectionnent, dans le cadre d'une procédure favorisant la compétition entre les dossiers candidats, des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française afin de favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine, pouvant prétendre à une envergure mondiale.

Les projets soutenus dans le cadre de ce concours sont portés par une entreprise unique et sont non collaboratifs. Cette action vise à identifier plus précisément les appels à projets thématiques relevant du secteur agricole, agroalimentaire, forêt-bois, pêche, aquaculture et bioéconomie, portés par FranceAgriMer, Bpifrance et l'ADEME, dont notamment les thématiques « Agriculture Innovante » et « Alimentation intelligente ».

Financement global : 0,02 md d'euros

Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales

La transformation des filières agricoles et agroalimentaires nécessite un effort important en termes de recherche et d'innovation de manière à accélérer la montée en gamme des productions. Il est nécessaire d'apporter des réponses pour faire face à la transition climatique et écologique. Il faut aussi prendre en compte les attentes de la société pour une meilleure alimentation humaine. Enfin savoir prévenir les risques sanitaires. Les Etats Généraux de l'Alimentation ont identifié quatre priorités majeures, qui servent d'orientations prioritaires au soutien apporté par l'Etat dans le cadre du volet agricole du GPI aux initiatives des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires en termes de recherche et d'innovation :

- la transformation des systèmes agricoles vers l'agro-écologie
- l'évolution de l'alimentation humaine pour répondre aux nouvelles aspirations sociétales, et ses enjeux en termes nutritionnels, environnementaux, économiques ainsi que de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- la bioéconomie à l'échelle des territoires, de la mobilisation des ressources à leur usage diversifié
- la transformation numérique des filières agricoles et agroalimentaires et l'utilisation des données

4 outils sont mobilisés pour répondre aux enjeux d'innovation collaborative et territoriale dans le secteur agricole et forestier, en s'appuyant sur les appels à projets du PIA3 et du PNDAR.

► Territoires d'innovation de Grande Ambition (TIGA)

Le dispositif TIGA déployé par la Caisse des dépôts et consignations a pour ambition d'accompagner et d'accélérer le déploiement à grande échelle de solutions et technologies innovantes, qui contribuent au renouvellement de modèles de développement de territoires et à la transition écologique. Il entend ainsi soutenir des étapes de démonstration à dimension systémique dans des écosystèmes d'innovation spécifiques portant notamment sur des innovations d'ordre organisationnel, social, juridique et économique, testées en grandeur nature et associant les usagers finaux.

► **Démonstrateurs de la Transition Ecologique et Energétique**

L'action consiste en 8 appels à projets lancés par l'ADEME dans le cadre du PIA3. Ces appels à projet visent à soutenir des projets innovants portés par une entreprise dans le domaine de la transition énergétique et écologique. Parmi les 8 appels à projets thématiques, cinq concernent plus particulièrement le secteur agricole, agroalimentaire, forêt-bois et bioéconomie :

AAP « Agriculture et industries agroalimentaires écoefficientes » ;

AAP « Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources » ;

AAP « Matériaux et chimie biosourcés, biocarburants avancés » ;

AAP « Economie circulaire et valorisation des déchets » ;

AAP « Energies Renouvelables ».

► **Agriculture et Agro-alimentaire de demain**

Certains appels à projet du PIA3 sont génériques et les secteurs agricoles et agroalimentaires peinent à y émarger.

Il est proposé dans le cadre du volet agricole du GPI de lancer un ou plusieurs appels à projets dédiés au secteur agricole et agroalimentaire.

► **Les appels à projets de recherche appliquée et d'innovation financés par le CASDAR**

Les appels à projets de recherche appliquée et d'innovation financés par le CASDAR, opérés par la DGER, la DGAL et FranceAgriMer, contribuent au renforcement de la recherche finalisée en privilégiant les projets partenariaux entre acteurs de la recherche académique, de la recherche appliquée, du développement et de la formation. Intégrés dans le Plan national de développement agricole et rural (PNDAR), ils contribuent par leurs thématiques à accompagner la transition agro-écologique des systèmes agricoles et le développement de la bio-économie, en insistant sur la production de données interopérables et transférables aux agriculteurs.

Plusieurs appels à projets seront mobilisés pour répondre aux enjeux de cette action :

AAP « Economie circulaire et valorisation des déchets » ;

AAP « Innovation et partenariat »

AAP « Recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation »

AAP « Semences et sélection végétale »

AAP du programme « expérimentation »

AAP pour la constitution de Réseaux Mixtes Technologiques

AAP pour la lutte contre le dépérissement du vignoble

Financement global : 0,4 md d'euros

Les appels à projets « filières »

Les filières agricoles et agroalimentaires sont aujourd'hui confrontées à des défis majeurs sur les plans économique, social, environnemental et sanitaire. Il s'agit d'accompagner leur développement, de renforcer leur leadership européen ou leur positionnement à l'international tout en accélérant les transformations nécessaires pour mieux répondre aux attentes des consommateurs, intégrer la transition agro-écologique, le changement climatique et assurer la répartition équitable de la valeur au sein des filières.

Il paraît nécessaire aujourd'hui de mieux coordonner les interventions à l'échelle des filières pour renforcer leur effet levier et produire des résultats tangibles en termes de compétitivité et/ou de montée en gamme.

Le renforcement du Fonds Avenir Bio, la mise en place d'outils d'accompagnement au montage de projets et le soutien aux investissements s'inscrivant dans une dynamique collective de filière à l'échelle supra-régionale permettront d'améliorer la structuration des filières agricoles et agro-alimentaires françaises en intervenant dans une logique de complémentarité avec les outils existants du PIA3 et des PDR.

Deux outils sont ainsi mobilisés pour répondre aux enjeux de transformation et de montée en gamme dans les filières agricoles, alimentaires, de la pêche et de l'aquaculture.

► Appel à projets « structuration des filières agricoles et agroalimentaires »

Cet outil, opéré par Franceagrimer, vise à identifier et soutenir sur les 5 prochaines années une centaine de projets d'investissements jugés prioritaires au niveau national et s'inscrivant dans des démarches collectives mobilisant différents maillons d'une filière donnée. L'action sera conduite en deux temps :

– En 2018, un appel à manifestation d'intérêt doit permettre d'identifier des projets particulièrement structurants ou innovants. Il s'adresse à des opérateurs économiques portant un projet d'investissement ambitieux dans le cadre d'une démarche collective impliquant différents maillons d'une ou plusieurs filières, de l'amont à l'aval (production, transformation, commercialisation) et qui s'inscrivent dans la cadre de la déclinaison opérationnelle des plans de filière. Cette première étape permettra d'accompagner la maturation des projets qui seront sélectionnés en prenant en charge une partie de leur coût d'ingénierie.

– Dans un deuxième temps, des appels à projets seront lancés pour accompagner la réalisation des investissements, matériels et immatériels des projets sélectionnés à l'AMI ou de nouveaux projets et qui nécessitent un accompagnement complémentaire aux dispositifs d'aide existants pour être mis en œuvre.

► Fonds avenir bio

Financé par le MAA et géré par l'Agence bio, le Fonds Avenir Bio a pour objectif principal la structuration des filières agricoles biologiques. Il vise à soutenir des démarches partenariales cohérentes, engagées sur plusieurs années, entre groupes de producteurs et entreprises de transformation, de conditionnement ou de distribution afin de développer une offre de produits biologiques reliée au marché pour satisfaire les demandes des consommateurs exprimées dans tous les circuits de distribution et amener un développement le plus harmonieux possible de l'offre et de la demande de produits biologiques en France, avec des engagements réciproques des opérateurs, sur plusieurs années, pour sécuriser à la fois les débouchés pour les producteurs et les approvisionnements pour les transformateurs et les distributeurs.

Son montant est doublé et porté progressivement de 4 à 8 M€/an.

Financement global : 0,1 md d'euros